

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2016

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3968)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL9

présenté par

M. Larrivé, M. Ciotti, M. Fenech, M. Goujon, M. Daubresse, M. Gérard et Mme Guégot

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 1, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli, qui propose de proroger l'application de l'état d'urgence pour six mois.